

Présentation des PEP 35

Association des Pupilles de l'Enseignement Public d'Ille et Vilaine

Toutes les actions que l'association des PEP 35 fait vivre s'appuient sur des valeurs qui fondent son engagement :
Laïcité, solidarité, humanisme, éducation.

Historiquement, ce mouvement s'est constitué pour prendre en charge les orphelins de guerre en 1917. Il est ensuite venu en aide aux enfants qui souffrent dans notre société pour de multiples raisons.

L'association des PEP 35 a construit progressivement un dispositif d'actions qui répondent aux besoins fondamentaux de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte et de la famille.

L'association gère en Ille et Vilaine :

Dans le secteur social : 4 M.E.C.S (Maison d'Enfants à Caractère Social) implantées à Bruz, Saint Malo, Fougères et Redon.

Dans le secteur médico-social :

2 établissements pour déficients sensoriels avec différents services associés, 3 CMPP-CAMSP , 2 SESSAD , 1 IME, 2 Résidences « Habitat groupé » pour adultes en situation de handicap ,à Rennes et Saint Malo, 1 foyer de vie Résidence pour adultes déficients visuels à Betton.

LOCALISATION

Le centre Angèle Vannier est implanté dans le groupe scolaire « Albert de Mun » dont il partage les locaux

5 rue Albert Martin
35000 RENNES

Tél : 02.99.53.61.33
Fax : 02.99.51.18.31

Renseignements :

Monsieur Yves LECOMPTE (Directeur)
Monsieur Stéphane Bonutto (Chef de service)
centreangelevannier.dv@orange.fr



Le centre Angèle Vannier est ouvert

du lundi au vendredi

de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Centre Angèle Vannier Pour Déficients Visuels

5, rue Albert Martin – 35000 RENNES

Tél. 02.99.53.61.33 – Fax 02.99.51.18.31
centreangelevannier.dv@orange.fr

Site internet : www.centreangelevannier.fr



Présentation Générale

Le Centre Angèle Vannier pour Déficients Visuels est un établissement médico-social de statut privé, géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public d'Ille & Vilaine (PEP 35 -Association loi 1901 reconnue d'utilité publique).

La mission du Centre Angèle Vannier s'articule dans le respect de 4 principes prioritaires :

La précocité des prises en charge

La prévention, le dépistage, le suivi ou la prise en charge précoce sont les gages d'un pronostic favorable et d'efficacité.

La globalité de la personne

La personne ne se réduit pas à son handicap ; la conjugaison des regards (pédagogique, éducatif, médical, paramédical, social, rééducatif) permet cette approche pluridisciplinaire dans le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité.

La scolarité

Tout enfant ou adolescent a droit à la scolarité quels que soient ses difficultés, son inadaptation ou son handicap.

La proximité

Les soins, l'aide, le suivi nécessaires au bon déroulement du projet de vie et de scolarité seront dispensés, dans la mesure du possible, sur les lieux de vie ordinaire.

Ouvert depuis le 9 septembre 1985, le Centre Angèle Vannier assure la prise en charge globale, pédagogique, éducative et thérapeutique des enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 0 à 20 ans, déficients visuels d'Ille & Vilaine.

Sa capacité d'accueil est de 105 places réparties sur différents services :

Le SAFEP

(Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce) intervient dans les différents lieux de vie de 5 enfants (domicile, crèche...) et apporte un étayage précoce à l'enfant en lien avec sa famille tout au long de son évolution.

Le SAAAS

(Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation) facilite l'intégration, proche du domicile, de 75 enfants, adolescents ou jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans et l'accompagnement des élèves bénéficiant du dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) au collège des Ormeaux à Rennes.

La SEES

(Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés) accueille 15 enfants de 6 à 12 ans en classe spécialisée : cycle 2 ou cycle 3.

La SEHA

(Section d'Éducation pour enfants avec Handicaps Associés importants) accueille 10 enfants déficients visuels âgés de 6 à 12 ans ayant des handicaps ou troubles associés compatibles avec un travail éducatif et sensoriel.

Le SPFS

(Service de Placement Familial Spécialisé) assure l'hébergement en famille d'accueil sensibilisée à la déficience visuelle.

Le STAD

(Service de Transcription et d'Adaptation Documentaire) assure la transcription et l'adaptation de tous les livres et documents nécessaires à la scolarité des élèves.

